

# trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

## DELIBERATION n° CS 16 03 23 Séance du Mardi 21 Mars 2023

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

#### Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 0

Absent : 3

#### Date de la convocation

Le 13 mars 2023

#### Date d'affichage

Le Mardi 21 Mars 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Didier DUPRONT, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2023, du budget principal.  
Le budget principal s'équilibre de la manière suivante :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses : 5 550 000 euros

Recettes : 5 550 000 euros

#### Section d'Investissement

Dépenses : 50 000 euros

Recettes : 50 000 euros

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE**

- **D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget principal 2023 ci-annexé**

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.